



## Refus de remboursement immédiat suite au erreur (Orange)

Par **SFR75**, le **29/08/2012** à **09:05**

Je suis utilisateur de forfait mobile Sosh (assume par Orange) depuis quelques mois. Pour mois de juin ma facture a été plutôt élevée – 68 euros (merci au numéros spéciales hors forfait...). Comme c'ete pas assez, Sosh a eu une idée de prélevée cette facture deux fois. Première fois 7 aout et deuxième fois 13 aout. Évidement une erreur de leur systeme facturation.

J'ai les envoyée une email immédiatement et lendemain j'ai les contactée par tchat. Conseillée Sosh n'as pas l'air très étonnée et parles de “avoir”... merci, mais non.. on parles pas d'avoir ici, mais erreur de la part de Sosh et donc je demande une remboursement. Ok. 14 aout je reçois une email de confirmation... et puis rien. Vendredi 17 aout, j'ai parlée avec Marc – service commerciale de Sosh, toujours très sympathique et toujours par tchat. Encore notre conversation commence avec “avoir” et “credit”. Encore une fois je demande le remboursement immédiate.. encore une fois je me suis rassurée que ça sera fait un plus bref délai.

Encore qq jours.. toujours rien. Cette fois si, c'est Stephanie... qui m'informe que je sera remboursée dans un délai entre 10 et 25 jours! ...“C'est notre procédure, monsieur”.

C'est une mélange de escroquerie et philanthropie forcée de cote consommateur (je suis forcée d'avancer l'argent au société au taux zero).

Point vu légal - est que Orange/Sosh a le droit de prendre l'argent de mon compte et après imposer le délai de plus que un mois pour remboursement ? Quoi faire ?